



4 septembre 2015

## **Emplois, croissance et travail décent**

Le B20 et le L20 demandent aux gouvernements du G20 de libérer complètement le potentiel du G20 et d'en faire le moteur du changement et de la coordination des politiques au niveau mondial afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de retrouver le chemin de l'emploi, de stimuler la croissance et d'améliorer les conditions de travail.

Depuis la présidence française de 2011, le B20 et le L20 se sont engagés et se sont adressés ensemble aux ministres du Travail du G20 et aux Chefs d'État et de gouvernements du G20 à cet égard. Mais les réactions de compréhension et la mise en œuvre de ces recommandations conjointes sont restées limitées. De ce fait, le B20 et le L20 souhaitent à nouveau attirer l'attention sur leurs messages conjoints de ces dernières années et insister tout particulièrement sur l'urgente nécessité qu'il y a de :

### **1) S'attaquer résolument au chômage des jeunes à l'aide des moyens suivants :**

- Cibler la création d'emplois, les mécanismes d'incitation et d'emploi pour les jeunes afin d'assurer une transition en douceur entre l'école et l'entreprise ;
- Améliorer les systèmes d'enseignement et de formation en s'attachant tout particulièrement à développer une meilleure capacité d'adaptation aux perpétuels changements de la technologie et du numérique et en raison des conséquences qu'entraîne la constante évolution des exigences du marché en termes de compétences exigées, et veiller à créer des emplois et des parcours professionnels de qualité pour les jeunes.
- Mettre en application la compréhension commune du B20 et du L20 au sujet des éléments clés de l'apprentissage de qualité consignés dans un important document de référence à cet égard. Selon une enquête conjointe OIE/BIAC-CSI/TUAC réalisée en 2014, les systèmes nationaux d'enseignement et de formation professionnels de nombreux pays ne sont pas conformes aux principes et ne répondent pas aux besoins des apprentis et des entreprises. Le Réseau mondial pour l'apprentissage (GAN) du B20 s'efforce d'appliquer les principes. Le L20 et le B20 attendent des efforts plus déterminés de la part des gouvernements pour la mise en œuvre de ces principes au moyen de vastes réformes des systèmes nationaux d'apprentissage, en consultation avec les partenaires sociaux nationaux ;
- Fixer des objectifs nationaux et régionaux ambitieux assortis d'Indicateurs clés de performance (ICP) concrets, réalistes et identifiables pour l'emploi des jeunes. Il est important de prendre des mesures concrètes afin de s'attaquer à la question du

chômage des jeunes au niveau mondial. Ceci s'applique tant au secteur privé qu'au secteur public. Des objectifs et des ICP identifiables sont donc non seulement essentiels pour déclencher l'action des pouvoirs publics mais aussi pour accroître la responsabilité et la transparence. Il faut que les partenaires sociaux nationaux participent pleinement à l'élaboration des objectifs ainsi que des ICP.

## **2) Mettre en œuvre des politiques macroéconomiques favorisant l'emploi :**

Que les taux de croissance augmentent aussi bien à court terme qu'à moyen terme et que l'on s'emploie à faire en sorte que les bénéfices de la croissance soient répartis plus équitablement, voilà ce qui est essentiel. À Brisbane, en 2014, les dirigeants du G20 ont convenu qu'il fallait augmenter sensiblement le PIB du G20 d'ici 2018 ce qui a encouragé le B20 et le L20. C'est maintenant puis dans le sillage de la présidence turque du G20 qu'il faut faire progresser ce programme d'action. Les politiques macroéconomiques doivent surtout soutenir la création d'emplois tout en assurant la stabilité budgétaire. Le L20 et le B20 engagent les gouvernements du G20 à relancer les investissements d'infrastructure et l'investissement privé dans l'économie réelle au moyen de leurs plans nationaux d'investissement tout en renforçant l'investissement dans le capital humain dans la perspective de la demande future de compétences et de leur adéquation aux emplois. Pour le plus long terme, il est essentiel d'agir pour stimuler l'innovation, l'esprit d'entreprise et la croissance de la productivité. Le B20 et le L20 considèrent que les actions énumérées ci-après sont particulièrement importantes pour stimuler la croissance et entraîner la création d'emplois de qualité :

- Des politiques macroéconomiques capables de susciter des investissements d'infrastructure qui soient aussi en mesure d'assurer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Renforcer l'investissement privé et promouvoir l'investissement dans le capital humain pour favoriser une croissance tirée par le secteur privé qui alimente la demande de travail et la création d'emplois ;
- Des politiques actives du marché du travail qui stimulent les modes de travail favorables à l'emploi, une meilleure adéquation des compétences et de meilleurs dispositifs d'enseignement/de recyclage afin d'être aussi en mesure de faire face aux conséquences sur l'emploi des impératifs de la lutte contre le changement climatique. ;
- Soutenir les systèmes de dialogue social et de négociation collective comme moyen de promouvoir des salaires équitables conformes au droit et aux pratiques nationales ;
- Soutenir le secteur des PME et encourager leur développement en s'attachant tout particulièrement à stimuler l'esprit d'entreprise comme moyen de favoriser la création d'emplois décents et durables ;
- Soutenir les efforts visant à renforcer le système multilatéral d'échanges notamment via la mise en œuvre de l'Accord de Bali sur la facilitation des échanges et parvenir à un accord lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi en décembre 2015 qui prenne en considération le mandat du Cycle de Doha. Renforcer la mise en œuvre des instruments internationaux et notamment de la Déclaration de l'OIT et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour faire en sorte que les chaînes mondiales d'approvisionnement contribuent à la création

d'emplois, à la croissance et au travail décent.

**3) Faire en sorte que l'objectif défini à Brisbane en 2014, visant à réduire de 25% d'ici 2025 l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi, devienne une réalité :**

Il y a lieu d'adopter une nouvelle approche en matière d'égalité hommes-femmes. Les gouvernements devraient:

- Mettre l'accent sur l'égalité des sexes dans l'enseignement et la formation dès le plus jeune âge dans les domaines d'étude liés aux principaux secteurs économiques et entre autres, les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM) ;
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'emploi au moyen de campagnes et de programmes de sensibilisation tant au niveau national que mondial ;
- Accorder une attention particulière à la qualité des emplois pour les femmes en leur donnant notamment des possibilités de formation permanente et en réduisant l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes ;
- Développer les investissements et la création d'emplois dans le secteur des soins de santé et favoriser l'accès à des soins peu coûteux pour les enfants et les personnes âgées afin de garantir également, aussi bien aux hommes qu'aux femmes, un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

**4) Promouvoir la formalité et mettre en oeuvre la nouvelle recommandation sur l'informalité adoptée par la Conférence internationale du travail de 2015 :<sup>1</sup>**

La transition de l'emploi informel à l'emploi formel est importante pour la croissance économique et le développement, pour la qualité de l'emploi et la qualité de vie des citoyens. Cette transition progresse bien trop lentement. Nombreux sont les pays où le travail informel représente encore la plus grande partie de l'économie. Grâce à la nouvelle recommandation de l'OIT, les gouvernements disposent d'un outil moderne qui bénéficie d'un large consensus tripartite. Le B20 et le L20 demandent aux gouvernements du G20 de mettre pleinement en oeuvre la Recommandation de l'OIT et d'examiner régulièrement, dans le cadre des forums appropriés du G20, les progrès accomplis et les problèmes rencontrés en permanence.

**5) Les entreprises et les travailleurs doivent jouer un rôle fondamental dans la définition de la politique économique et sociale :**

L'efficacité de la communication et du dialogue social entre les entreprises et les travailleurs et plus particulièrement, le dialogue social, revêtent une importance primordiale pour la mise en place de conditions de travail efficaces et adaptées. Le L20 et le B20 lancent aux gouvernements du G20 un appel en faveur de la promotion et du soutien du dialogue social dans le respect du droit et des pratiques nationales afin de parvenir au progrès économique et social et à l'instauration de salaires équitables. À cet égard, la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective sont des droits essentiels. L'engagement des salariés et des employeurs est capital si l'on veut utiliser de manière efficace les nouvelles technologies, assurer l'accès aux possibilités de formation, la mobilité de la main d'œuvre et améliorer la qualité des emplois.

Le B20 et le L20 se sont pleinement engagés à contribuer à la réussite de la démarche du G20 en matière d'emploi. Outre nos propres contributions, nous travaillerons de concert afin d'apporter notre soutien aux travaux du Groupe de travail du G20 sur l'emploi. Nous travaillerons conjointement sur un projet de définition d'une compréhension commune des effets des changements technologiques sur l'emploi et les compétences. Par ailleurs, nous approuvons pleinement les projets suivants qui seront mis en œuvre par l'OIE-BIAC-TISK et la CSI-TUAC :

- Promouvoir, dans le cadre de séminaires nationaux, une compréhension commune des éléments clés de l'apprentissage de qualité afin de favoriser leur mise en œuvre ;
- Renforcer la Sécurité et la Santé au Travail (SST) en soutenant une meilleure application des normes ainsi que le renforcement des capacités des partenaires sociaux en matière de prévention et de systèmes modernes de SST, et créer une base de données des meilleures pratiques.

---

<sup>1</sup> ILO, The Transition from the Informal Economy to the Formal Economy, ILO 104<sup>th</sup> Session, 2015 available at [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/--relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_302539.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/--relconf/documents/meetingdocument/wcms_302539.pdf) – (OIT, La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 104e session de l'OIT, 2015.)